

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre Flash de mai :

Actualités Optimum Vie

1. Optimum Vie... on en parle
2. Groupe Optimum et gestion d'actifs
3. Formation *Factorielles* / Actualité de la protection sociale
« Loi Pacte, Retraite, Epargne salariale, TNS & santé :
quelles stratégies pour 2019 »

On en parle

1. Réforme du courtage : censure du Conseil constitutionnel
2. Retraites

Actualités Optimum Vie

Optimum Vie... on en parle

La Tribune de l'Assurance de mai dans son numéro spécial Vie se fait l'écho du développement d'Optimum Vie, de son positionnement et de ses ambitions... Bonne lecture.

[« Un acteur de petite taille mais proche des courtiers »](#)



Groupe Optimum et gestion d'actifs

Optimum Groupe financier étend ses activités de gestion d'actifs aux États-Unis.

Hillswick Asset Management cède à la société Optimum Quantvest Corporation plus de 1,1 milliard de dollars canadiens en actifs sous gestion et son équipe chevronnée qui collaborera avec les équipes existantes d'Optimum au Canada et en France.

Cette transaction diversifie les activités de gestion d'actifs du Groupe aux États-Unis, jusqu'ici concentrées en réassurance de personnes.

Elle confirme son engagement à développer la gestion d'actifs à l'international, en collaboration avec ses filiales établies au Canada et en France.

Pour en savoir plus... [suivre ce lien](#).

Formation *Factorielles* / Actualité de la protection sociale « Loi Pacte, Retraite, Epargne salariale, TNS & santé : quelles stratégies pour 2019 »

Comme annoncé dans nos précédentes éditions nous avons le plaisir d'offrir à nos partenaires ces formations validantes (7 h 30 au titre de la DDA)

- **Paris** le 13 juin de 9 h à 17 h 30

→ il reste quelques places disponibles ; si vous n'êtes pas encore inscrits et souhaitez participer merci de contacter nos assistantes commerciales via l'adresse mail ci-après afin de connaître la disponibilité : EPartenaire@optimumfrance.com

- **Saint Maximin** la Sainte Baume le 28 juin de 9 h à 17 h 30 (complet)

- A venir en octobre : **Toulouse**

Restez à l'affût de nos prochaines communications pour les dates à venir au deuxième semestre.

On en parle...

Réforme du courtage : censure du Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel a censuré jeudi 16 mai l'article qui organisait l'autorégulation du courtage.

Le Conseil constitutionnel a validé jeudi la grande majorité des 221 articles de la loi Pacte sur la croissance des entreprises, y compris les privatisations du groupe ADP et de la Française des Jeux, mais en a censuré 24 pour « défaut de lien » avec le projet de loi initial, dont celui prévoyant la création d'associations représentatives du courtage : l'article 207 qui prévoyait la « création d'associations professionnelles représentatives pour



les courtiers en assurance et pour les intermédiaires en opération de banque et services de paiement ».

Depuis le printemps 2018, la Direction générale du Trésor et les différents syndicats du secteur négociaient pour définir les contours de ces futures « associations représentatives » du courtage, auxquelles les professionnels du secteur seront bientôt tenus d'adhérer.

« Même si les négociations avec la Direction générale du Trésor et l'ACPR sur les textes réglementaires s'étaient durcies ces dernières semaines sur des points de fond et de calendrier de mise en œuvre de la réforme, des solutions équilibrées et de compromis pouvaient encore être trouvées avant la publication des textes d'application », estiment la CSCA et Planète Courtier.

Retraites

Jean-Paul Delevoye Haut-commissaire à la réforme des retraites, terminait récemment la concertation avec les partenaires sociaux débutée à l'automne 2017. Les principaux points abordés concernaient les dispositifs de transition entre l'emploi et la retraite, tels que le cumul emploi-retraite ou la retraite progressive, l'acquisition de points de retraite durant les stages et la prise en compte du statut d'aidant dans le calcul des points.

Jean-Paul Delevoye donnera ses recommandations avant le 14 juillet accompagnées des études d'impact pour une présentation du projet de loi en Conseil des ministres à la rentrée.



Pensions de retraite mieux revalorisées...

À partir du 1^{er} novembre 2019 et jusqu'en 2022, la revalorisation annuelle du point suivra l'évolution de l'inflation. Cependant en cas d'inflation supérieure à l'évolution des salaires, c'est cette dernière qui serait retenue pour fixer la valeur du point.

Par ailleurs le système du malus (décote de 10 % des complémentaires Agirc-Arrco pendant 3 ans en cas de départ à 62 ans), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, pourrait être revu lors d'une prochaine réunion. Avec une possible minoration du taux de la décote ou une application du dispositif ramenée de trois à deux ans. À suivre...

62,4

C'est l'âge moyen de départ effectif à la retraite, en 2016, dans le secteur privé.

Tous régimes confondus, l'âge de départ est passé de 60,7 ans en 2000 à 61,8 ans en 2016 et devrait atteindre environ 64 ans à la fin des années 2030 d'après le C.O.R. (Conseil d'orientation des retraites).

OPTIMUM.

© Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

